

Migrantes subsahariennes : après la régularisation, l'insertion

■ 10 178 femmes et leurs enfants ont eu leur carte de séjour, c'est au tour maintenant de l'insertion professionnelle.

■ Quelques ONG s'activent pour aider ces femmes immigrées à trouver un travail et à scolariser leurs enfants.

■ L'Union Européenne initie un nouveau programme de 10 millions d'euros pour soutenir la politique d'insertion des migrants régularisés.



migrantes ayant eu la chance d'être régularisées de s'exprimer, de s'intégrer au sein de la société marocaine, de faire scolariser leurs enfants dans des écoles pour une éducation normale comme tout citoyen marocain. Aider les femmes migrantes qui ont des projets techniques à les réaliser. Donner, en somme, une image propre de la femme subsaharienne immigrée au

Maroc que celle de la prostituée ou de la mendicante». Créée il y a quelques années, mais venant d'officialiser au mois de juin dernier son existence, cette ONG s'est fixé comme objectif d'aider humainement toutes ces femmes subsahariennes qui sont victimes de viol, d'agressions, de traite et de prostitution, toutes celles exploitées, «comme

des esclaves dans des travaux domestiques, à retrouver leur dignité».

Parmi ces dizaines de milliers de Subsahariens qui vivent au Maroc, la gent féminine est en effet la plus lésée, car la plus exploitée à tous les niveaux. Ces statistiques d'abord sur le nombre de personnes ayant obtenu leur carte de séjour

au prix d'une année de travail qui s'est étalée tout au long de 2014. Au mois de février 2015, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), l'organisme qui a présidé la Commission nationale de suivi et de recours pour la régularisation des migrants en situation administrative irrégulière, avait donné ces chiffres : sur 27 130 demandes de carte de séjour, 16 180 ont été acceptées, soit 59% du nombre de dossiers. Par pays, arrivent en tête les Sénégalais (24,15%), suivis des Syriens (19,2%), des Nigériens (8,71%) et des Ivoiriens (8,35%). Le ministère de l'intérieur parle, lui, de 17 916 régularisés sur un total de 27 332 demandes, soit un taux de satisfaction de 65%. La part des femmes dans cette opération ? Satisfaisante. Feu vert a été donné de délivrer une carte de séjour à toutes celles qui avaient déposé un dossier, mais aussi à leurs conjoints et à leurs enfants. Soit la totalité des 10 178 demandes qui ont été formulées dans ce sens. Driss El Yazami, président du CNDH, explique ainsi cette attention pour les femmes : «Il s'agit, dit-il, d'un groupe particulièrement vulnérable. Nous avons obtenu l'appui du ministère de l'intérieur pour entériner cette décision».

Caritas Maroc, trois centres à Rabat, Casablanca et Tanger

Caritas Maroc a ouvert trois centres d'accueil pour un accompagnement fraternel des immigrés en situation de précarité. Le premier, à Rabat, est le «Centre d'accueil des migrants» (CAM), créé en 2005, c'est le plus ancien. Il veut apporter des aides de santé, d'éducation et de support psycho-social aux populations immigrées. Un autre est créé à Casablanca en 2008, c'est le service accueil migrantes (SAM), dédié principalement aux femmes et aux enfants de migrants.

Le troisième est installé à Tanger, «Tanger accueil migrants» (TAM), en partenariat avec Caritas Tanger et la délégation diocésaine des migrations. A travers ces trois centres, Caritas Maroc mène, avant et après l'opération de régularisation de 2014, des actions en faveur de ces migrants subsahariens : appui à la santé, au logement, au retour volontaire, petits projets générateurs de revenus, ateliers de fabrication d'objets recyclés, aide à la scolarisation... ■

La scolarisation des enfants, un droit universel

Une attention particulière pour les migrantes pour plusieurs raisons. D'abord, comme les hommes, toutes ces femmes ont fui la guerre civile dans leur pays d'origine, les persécutions politiques, la précarité économique, mais, en plus -notamment pour les filles et les jeunes femmes-, les mariages forcés, la violence de la part de la famille et les abus sexuels de toutes sortes (voir encadré). Il est donc tout à...

.../... fait normal, comme l'a souligné le réseau des femmes immigrées et épouses dans un communiqué juste après l'officialisation de son existence, «*l'immigration au masculin est un sujet dont parlent tous les tabloïdes dans le monde entier, mais ce qu'on oublie est que dans ce combat, seuls les hommes s'en sortent facilement, mais que deviennent la gent féminine et les mineurs ?*». Deuxième raison de cette attention particulière pour les femmes : elles sont plus exposées que les hommes à la traite des êtres humains en raison de plusieurs désavantages. Une fois dans le pays de destination, elles sont souvent victimes de prostitution, du tourisme sexuel ou de mariages «blancs». Troisième raison relevée par tous les rapports des organismes s'intéressant au sujet : les femmes migrantes victimes de violence conjugale sont placées très souvent devant ce «choix» : les coups, la domination ou l'expulsion et le retour au pays. «*Trop de situations révèlent des chantages aux papiers, au dénigrement, à la dépendance économique...*», comme le souligne dans l'un de ses rapports «*Médecins sans frontières*» (MSF). Dernière raison : sur le plan du travail, les femmes migrantes sont plus exposées que les hommes aux préjugés et discriminations racistes, ce qui entraîne une exploitation abominable, les déqualifications professionnelles, les bas salaires, les carences de soins, l'absence de recours juridique ou syndical...

Que font maintenant les pouvoirs publics après avoir accordé leur régularisation à ces femmes pour les sauver de tous ces désavantages ? «*Pas grand-chose, en réalité*», s'inquiète Said Tbel, chargé

au sein de l'AMDH du dossier des immigrés. «*Seules les ONG sont sur le terrain*». Et d'ajouter quand même que les deux ministères, du travail et des MRE, sont en contact avec ces immigrées pour les aider à une insertion professionnelle. «*Et les autorités locales sont appelées à y contribuer*». Le travail devrait se faire sur deux fronts : celui de la scolarisation des enfants, et celui de l'insertion sociale et professionnelle. Sur le premier volet, il faut dire qu'avant même cette opération de régularisation des «sans-papiers», le ministère de l'éducation nationale (MEN) avait, dans une circulaire datant d'octobre 2013, ordonné aux Académies régionales d'éducation et de formation d'accepter dans les écoles les enfants d'immigrés, quelle que soit leur situation administrative. C'est un principe universel des droits de l'Homme, partout dans le monde, les enfants d'immigrés, clandestins ou pas, ont droit à l'école. Selon les données des ONG au chevet de cette catégorie de la population (dont Caritas et la Fondation Orient-Occident...), quelque 220 enfants d'Afrique subsaharienne ont intégré le système éducatif, formel et non formel, entre 2013 et 2015. Un chiffre qui connaîtra à coup sûr un bond significatif à partir de cette rentrée scolaire 2015-2016, la première après la fin de l'opération de régularisation de décembre dernier. Volet insertion sociale et professionnelle, quelques ONG s'activent pour trouver des solutions. La jeune association «*Réseau des femmes immigrées et épouses*», animée par une cinquantaine de femmes, est en contact permanent avec ces migrantes. «*Un travail de proximité est mené tous*

29% des migrantes sont violées avant de quitter leur pays ou après

Des deux rapports de Médecins sans frontières (MSF) publiés en 2010 et 2013 sur la situation des migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc, il ressort que les filles et les jeunes femmes sont particulièrement exposées à toutes sortes de violences et d'abus, dans leur pays d'origine, mais aussi au cours de leur voyage et une fois arrivées au Maroc. Pour la plupart originaires de la République démocratique du Congo, du Nigéria, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, ou encore du Congo Brazzaville, ces migrantes ont fui leur pays d'origine en raison d'un conflit armé, de la persécution politique et d'autres types de violence ou abus comme les mariages forcés, la violence domestique et/ou conjugale.

Dans le rapport de 2010, 29% des femmes interrogées ont reconnu avoir été violées avant de quitter leur pays ou après. Suite à ces viols, 23% des femmes qui ont bien voulu témoigner se sont retrouvées enceintes, 35% présentaient divers problèmes de santé sexuelle et reproductive et 33% ont déclaré des problèmes d'ordre psychologique : insomnie, anorexie, cauchemars, pensées suicidaires, honte, etc. Clandestines et stigmatisées, ces Subsahariennes n'ont pour la plupart pas accès à une prise en charge complète (aspects sociaux, médicaux, psychologiques et juridiques). Certaines mesures, reconnaît MSF, ont certes été prises au niveau national, pour les «encadrer», «mais ce n'est pas suffisant» ■

les jours avec ces femmes, dont plusieurs sont sans travail, ont des enfants, sont mères célibataires et vivent seules», alerte M^{me} Pedtone. Le 13 août dernier, l'association a organisé un premier focus groupe au Centre culturel africain à Rabat avec un groupe de femmes anglophones, «des Nigériennes en grande majorité», pour les écouter et avoir une idée sur leurs potentialités et ce qu'elles peuvent faire au lieu «de mendier avec leurs enfants aux carrefours, sous un soleil tapant ou une pluie torrentielle», se désole notre interlocutrice.

Les femmes migrantes ne manquent pas de qualifications

La séance d'écoute n'a pas été vaine. La jeune association a été agréablement surprise de constater que nombre de ces femmes conviées à la réunion ne manquaient pas de qualifications. Il y en a parmi elles qui se sont dites douées pour la coiffure, pour la restauration ou la pâtisserie,

d'autres pour la garde des enfants. «*Elles disent qu'elles sont prêtes à quitter la rue et la mendicité pourvu qu'on s'intéresse à elles et qu'on les aide à être utiles, qu'on leur facilite l'insertion professionnelle, chacune dans son domaine*», se réjouit la présidente du réseau. Une étude réalisée en 2010 par l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM) sur un échantillon de 1 000 personnes d'origine subsaharienne révèle, en effet, que pas moins de 60% des Subsahariens de passage au Maroc n'ont aucun revenu et 18,8% d'entre eux vivent de la mendicité. Le «*Réseau des femmes immigrées et épouses*» compte organiser en ce début du mois de septembre un séminaire où les initiatrices devraient présenter aux organismes nationaux et diplomatiques une synthèse du travail accompli. Le réseau fonctionne jusqu'à présent avec ses propres moyens financiers, mais il est en train de solliciter, à travers des appels à projets, quelques organismes internationaux pour avoir des subventions à la mesure de la tâche qu'il s'est assignée. Mais l'on n'attend pas d'abord de recevoir cette aide pour travailler ensuite. Déjà, par l'entremise de nombre d'ONG marocaines et d'institutions bancaires, des dizaines d'enfants d'immigrés ont été envoyés en colonies de vacances aux côtés d'enfants marocains.

Outre ce réseau, d'autres ONG s'investissent depuis plusieurs années dans ce travail d'intégration des migrants subsahariens. Il s'agit

entre autres de «*Caritas Maroc*» et de la «*Voix des femmes migrantes*». La première a ouvert des antennes dans les villes marocaines où l'afflux des ces migrants est massif (Rabat, Tanger, Casablanca...) afin d'accompagner humainement des immigrés, femmes et hommes, dans leurs démarches administratives, les aider à trouver un travail à travers des activités génératrices de revenus, et défendre, si besoin est, leurs droits juridiques (voir encadré).

Le même travail est mené par «*Voix des femmes migrantes au Maroc*». Sa présidente fondatrice, et en même temps vice-présidente des Communautés subsahariennes au Maroc, M^{me} Hélène Mamyta, considère que ces régularisations devraient être accompagnées d'actions concrètes pour faire sortir ces femmes migrantes de la précarité. Cette Tchadienne qui a fait ses études au Maroc tout en se spécialisant en psychologie infantile compte rencontrer elle aussi en ce mois de septembre Anis Birou, ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, pour valider nombre de projets d'insertion de ces migrantes ayant obtenu leur carte de séjour, avec une contribution financière de l'Union Européenne. Cette dernière s'est engagée effectivement à soutenir la politique d'insertion des migrants régularisés avec un nouveau programme de 10 millions d'euros ■

JAOUAD MDIDECH

Témoignage d'abus

B.B., 25 ans, est mère de deux enfants. Elle a quitté son pays en raison de la guerre. Accompagnée d'une compatriote, elle a traversé le Mali puis l'Algérie. Dans une localité algérienne, elle a été obligée de se prostituer pour payer le droit de poursuivre son voyage. Quelque temps après, B.B. a réussi à fuir. À Oujda, on lui a expliqué qu'une personne l'attendait à Casablanca pour l'accueillir. Mais B.B. n'a trouvé personne au lieu indiqué. A la fin, elle a demandé de l'aide à un homme subsaharien. Cet homme l'a

accueillie chez lui et l'a violée dès la première nuit. B.B. raconte que les abus sexuels sont devenus une habitude. Elle ne pouvait pas sortir de la maison et si elle se refusait à lui, il la battait et la laissait sans manger pendant des jours. Puis B.B. a fini par tomber malade et l'homme n'a plus eu d'autres solutions que de contacter une ONG et l'emmener à l'hôpital. Ce jour-là, elle a réussi à parler avec une Congolaise qui l'a aidée à lui échapper ■

Source : Rapport MSF 2010